## Bénédiction d'animaux à Réalmont (Arch. du Tarn, B 429)

Le texte proposé est un extrait d'un carnet du prix des grains (mossolle\*, rahou\*, seigle, avoine, millet\*) sur le marché hebdomadaire, daté de 1705 à 1708 (mossolle, rahou, seigle, avoine, millet) tenu par Jean Cantié, greffier en la Cour royale de Réalmont. Ce document relate également des faits datés, à la manière d'un journal personnel. Le 22 mai 1707, le rédacteur évoque la bénédiction d'animaux sur la place centrale de Réalmont. Il semble que celle-ci n'ait pas que des effets positifs puisque beaucoup d'animaux sont tombés malades...

- 1 Le 22<sup>e</sup> may 1707, jour de lundy
- 2 on auroit mené à Réalmont le bestall à laine,
- 3 à corne, cheveaux, chèvres, pourceaux
- 4 et autres annes et anesses que estoit
- 5 les méttayers\* du voisinage et la
- 6 prévosté\* et les auroit mis souls les couvers\*
- 7 sur les dix heures du matin et on
- 8 auroit faite sonner la grande cloche
- 9 et un momant après seroit veneu
- 10 le s[ieu]r Cicre p[rêt]re et vicaire de lad[ite]
- 11 esglise, abillée de son surpelis\* blanc
- 12 et une estolle\* noire avec un clerc
- 13 portant d'eau bénite dans un
- 14 petit bléchy\* et auroit commancé à faire
- 15 le tour des couverts et de leur jetter d'eau
- 16 bénite et mesme j'ay vu qu'il
- 17 avoit des cheveaux quy n'y estoit
- 18 pas que il[s] sont allés les mener jusques
- 19 à la porte de l'esglize parce que le s[ieu]r
- 20 père leur bénissoit encore quelques
- 21 herbes dans des paniers, le proverbe
- 22 est que quelque prêtre a jetté quelque chose
- 23 sur led[it] bestail et y en a beaucoup de malades.

## Glossaire

Mossolle : Sorte de blé qui a donné son nom à une mesure locale

Rahou: Mélange de blé avec d'autres grains, seigle ou orge

Millet: Céréale à très petites graines

**Métayer :** Ouvrier agricole qui cultive une terre pour un propriétaire en échange d'une partie de la récolte. Il pouvait également élever des animaux

**Prévôté :** La prévôté de Réalmont remonte à la fondation de cette bastide par le roi en 1272. Fondée pour permettre à l'ordre royal de mieux régner dans une région peu sûre, la nouvelle ville devait être administrée par un prévôt et un juge, bons catholiques, nommés par le

sénéchal. Le prévôt fait exécuter par ses sergents les sentences prononcées par le juge. Ces deux officiers ont un rôle de premier plan dans la nomination des consuls. Au XVIIIe siècle, le prévôté est une juridiction royale ordinaire.

**Couverts :** Galerie couverte aménagée n avant des maisons bordant la place principale de certaines localités.

**Surplis :** Le surplis, du latin *super pelliceum*, c'est-à-dire qui se porte par-dessus le *pelliceum* ou tunique de peau est le vêtement de chœur commun de tous les clercs. Le surplis peut être orné de dentelle rappelant des symboles liturgiques

**Etole :** L'étole, dérivé du latin stola qui signifie longue robe, est un morceau de tissu porté sur les épaules, ornement liturgique de l'évêque, du prêtre et du diacre. Elle est l'insigne par excellence de la prêtrise.

Bléchy: seau